



Programme Bilingue Fonctionnement, Inscription et Règlement Financier

1. Description du Programme

Le programme bilingue opéré par FANS est un programme d'immersion anglais-français en partenariat avec l'école publique australienne de Killarney Heights (KHPS).

Le programme est structuré en deux filières : Francophone et Anglophone.

- Les élèves dit « francophones » sont définis comme ayant au moins un parent francophone et ont été exposés à la langue avant leur entrée à l'École.
- Les élèves dit « anglophones » sont des élèves souhaitant s'initier à l'apprentissage du français dès leur entrée en kindergarten.

Les élèves bénéficient d'un enseignement bilingue sur le principe du « Team Teaching » pendant les heures de classes : un enseignant anglophone et un enseignant francophone. Ceux-ci planifient les leçons ensemble en suivant le curriculum australien mais en s'assurant qu'une partie est délivrée en français par groupe de travail.

Des cours de français intensifs sont aussi incorporés au programme à partir de la Year 1 pour les élèves dans la filière francophone (deux fois par semaine, avant l'École). Ces cours sont optionnels pour les élèves de la filière anglophone.

2. Orientation et Objectifs Pédagogiques

Le programme bilingue étant intégré dans la vie de l'École, le programme scolaire suivi est celui du département de l'éducation de la Nouvelle-Galles du Sud. Celui-ci est adapté au programme bilingue et aux besoins spécifiques à l'apprentissage du français. L'autorité pédagogique est la direction de KHPS et, à ce titre, toute question relative au fonctionnement, et à l'intégration du programme, ainsi qu'à la constitution des classes et aux méthodes et objectifs pédagogiques, doit en premier lieu être adressée à l'École. FANS servira d'interlocuteur si nécessaire.

L'objectif du programme est d'apporter aux enfants un enseignement bilingue permettant le maintien et le développement de la langue française et de la culture francophone, tout en étant totalement intégrés dans une scolarité australienne. La qualité du programme bilingue permet une bonne réintégration des enfants francophones dans une école francophone en France ou à l'étranger et ce, à n'importe quel moment de l'année scolaire, ainsi que la poursuite des études dans une école australienne.

3. Partenariat entre FANS et KHPS

Le programme bilingue de FANS est un programme privé qui fonctionne au sein de l'École primaire Publique de Killarney Heights (KHPS). Il est le fruit d'une collaboration d'une vingtaine d'années entre FANS et la direction de l'École. Ce programme existe, en grande partie, grâce à la bonne volonté de la direction de KHPS qui a soutenu et soutient le programme très efficacement et collabore tous les jours avec FANS pour son amélioration et sa plus grande visibilité.



KHPS s'engage à fournir un enseignement qui intègre les diverses langues et cultures de notre communauté au sein d'un environnement stimulant. Grâce au partenariat solide avec FANS, KHPS s'engage à atteindre l'excellence académique dans un environnement bilingue anglais / français et à développer des élèves confiants, créatifs et performants. Sur ce principe, un 'Memorandum of Understanding' a été signé entre FANS, KHPS et l'Ambassade de France en Australie pour assurer la pérennité du programme.

KHPS est une école publique australienne dépendante du Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud dont l'objectif premier est l'enseignement du curriculum de la Nouvelle-Galles du Sud. Le programme bilingue, très valorisé par l'École, est complémentaire aux activités de l'École et ses orientations doivent être alignés avec la mission première de KHPS. La mise en œuvre du programme est donc soumise au contrôle de l'École quant aux objectifs et méthodes pédagogiques et au respect des réglementations imposées par le Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Galles du Sud.

Les règles de fonctionnement de l'École Publique de Killarney Heights s'appliquent à tous les élèves. Il faut se reporter aux notes d'information et procédures de l'École pour tout ce qui concerne les horaires, surveillance, communication/participation, uniformes, garderie/étude, procédure disciplinaire, maladies/médicaments et procédure médicale d'urgence et de manière générale pour tout ce qui concerne le fonctionnement habituel de l'École.

Les parents d'élèves inscrits dans le programme bilingue sont également des parents d'élèves de KHPS et sont, à ce titre, tenus de se conformer à toutes les règles en vigueur à KHPS vis à vis des professeurs, de la direction de KHPS, du P&C, etc....

4. Procédures et Frais d'Inscription

4.1 Programme Bilingue Géré par FANS

- Pour les élèves Francophones

Il est attendu que les enfants inscrits dans le programme bilingue en Kindergarten en tant que francophones, aient au minimum une bonne compréhension de la langue française et que le français soit une langue parlée à la maison. Pour une arrivée dans les autres classes, une évaluation du niveau de français par les enseignants francophones serait nécessaire si les enfants n'étaient pas scolarisés en français auparavant. Les parents d'enfants qui n'auraient pas un niveau suffisant s'engagent à donner des cours particuliers à leurs enfants pour rattraper le niveau.

- Pour les élèves Anglophones

Les enfants inscrits dans le programme bilingue en tant qu'Anglophones doivent intégrer le programme à partir de la classe de Kindergarten. Pour rejoindre une année supérieure, l'enfant devra avoir reçu des cours en français. Une évaluation de son niveau de la langue par les enseignants francophones sera nécessaire et déterminera si l'enfant est apte à rejoindre une classe bilingue. En cas de départ, il sera extrêmement difficile de réintégrer le programme dans une classe supérieure car les élèves continuent leur progression de l'apprentissage de la langue.



4.1.1. Procédures et Frais d'Inscription au Programme

Les inscriptions ouvrent au mois de mai et restent disponibles jusqu'à la fin août pour l'année scolaire suivante. Elles se font via notre site internet www.fanssydney.org – menu « inscription ».

Pour toute nouvelle inscription en dehors de ces dates, un courriel doit être envoyé au bureau FANS : info@fanssydney.org.

Des arrhes ainsi que des frais administratifs uniques sont demandés au moment de l'inscription. Ces arrhes seront remboursées en fin de scolarité (Year 6) ou en cas de départ anticipé si un trimestre de préavis a été donné par écrit à l'Association.

Les arrhes et frais administratifs sont remboursables si l'École n'est pas en mesure d'offrir une place à l'enfant, mais ne le sont pas en cas de changement d'avis de la part de la famille (ni transférable pour une année future ou pour un autre enfant).

Dès le règlement des arrhes, la famille devient membre de l'Association et peut participer aux activités sociales organisées par FANS (voir le document sur l'Adhésion à FANS).

4.1.2 Frais de Scolarité du Programme

Une facture des frais annuels de scolarité est envoyée en début d'année scolaire (ou en début de chaque trimestre si la famille a opté de payer par trimestre au moment de l'inscription). Le règlement de cette facture s'accompagne de l'adhésion automatique à l'Association et donne accès aux activités sociales organisées par FANS.

Elle est payable en un seul versement annuel, ou encore par trimestre. Chaque trimestre doit être réglé dans les deux semaines suivants le début d'un nouveau trimestre. Des frais de retard sont appliqués après ces délais.

Une réduction est octroyée à partir du troisième enfant.

Les frais de scolarité sont révisés chaque année selon un budget prévisionnel approuvé par le comité exécutif FANS.

4.1.3 Conditions Spéciales

- Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité.
- Un trimestre de préavis est dû en cas de départ du programme bilingue FANS.
- En cas de non-paiement d'un trimestre, l'élève concerné ne sera pas accepté dans le programme bilingue ni dans les classes de français intensif lors de la rentrée trimestrielle suivante.
- En cas d'absence prolongée, les frais doivent être réglés. Si la longueur de l'absence le justifie financièrement, vous pouvez officiellement retirer vos enfants du programme et les réinscrire au retour. Un nouveau droit d'inscription devra être réglé ainsi que le trimestre de préavis. Il faut pour ce faire que les enfants restent inscrits jusqu'au départ et reprennent dès leur retour à l'École. Dans le cas contraire, ils ne seront pas repris dans le programme bilingue.



4.2 Killarney Heights Primary School (KHPS)

4.2.1 Procédure d'Inscription

Il faut bien entendu que l'enfant soit également inscrit à l'École et à cet effet un formulaire doit être rempli et envoyé directement au secrétariat de l'École de Killarney Heights. Le document est disponible sur le site du département ou auprès de l'École.

Il est indispensable de joindre les pièces suivantes lors de l'inscription :

- le certificat de naissance,
- le carnet de santé avec les vaccinations
- la photocopie du passeport avec le numéro de visa.

Attention : si vous n'êtes ni citoyen, ni résident permanent, une taxe forfaitaire de \$5,200 par enfant est payable au moment de l'inscription de ces enfants dans toute école publique du NSW (tarifs 2018 et 2019). Pour plus d'informations, contactez le bureau du Temporary Visa Holder Program et lisez le document du Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud : 'Education – Enrolment of non-Australian Citizens Procedures and Eligibility'.

Même si l'École a pu honorer toutes les inscriptions jusqu'à présent, des critères de priorité sont retenus pour admettre les élèves à l'École :

1. l'enfant vit dans le secteur d'habitation désigné (code postal 2087 - Killarney Heights).
2. l'enfant a un frère ou une sœur déjà inscrit/e à l'École.
3. l'enfant joint le programme bilingue.

Pour les familles s'inscrivant de l'étranger, prendre rendez-vous avec le secrétariat dès que possible pour régler au plus vite les modalités d'inscription.

4.2.2. Frais de Scolarité

- Frais annuels de scolarité de Killarney Heights Public School

Les frais annuels (fournitures scolaires, sports, excursions, musique...) de Killarney Heights Public School sont à régler directement auprès de l'École.

- Association des Parents et Citoyens (P&C)

Avec les frais scolaires, le P&C demande aussi une donation annuelle aux familles. Le P&C contribue à de nombreux projets d'aménagement dans l'École.